

ÉPARTEMENT

Allier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATELPERRON

DATE DE CONVOCATION

18 février 2019

SÉANCE DU 01 MARS 2019

DATE D’AFFICHAGE

04 mars 2019

L’an deux mil dix-neuf, le premier mars

À vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, de cette Commune

NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11 dont 0 par procuration

Régulièrement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur
André RATINIER, Maire.

Étaient présents : RATINIER, MERCIER, GOURLIER, VÉRON, SELLIER,
GABRIEL, DURANTEL, SCHNEIDER, JALLET, SCHREINER, DE BURE

Secrétaire de séance : JALLET Marie-Pierre

OBJET

DCM20190301_01 et 04 - Approbation Comptes de Gestion - Exercice 2018

Commune/Salle d’Exposition

L’Assemblée délibérante, après s’être fait présenter les budgets primitifs de l’exercice 2018 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, déclare que les Comptes de Gestion dressés par Monsieur ORARD, Receveur Percepteur, visés et certifiés conformes par l’ordonnateur, n’appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DCM20190301_02 et 05- Vote du Compte Administratif 2018

Commune/Salle d’Exposition

Réuni sous la Présidence de Mr GABRIEL Jean-Claude, élu Président de la séance en application de l’article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2018, dressé par Monsieur André RATINIER, Maire, qui s’est retiré au moment du vote, après s’être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives dudit exercice :

- Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d’exploitation de l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.

Sur le compte administratif figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers présents.

DCM20190301_03 et 06-Affectation des résultats de l'exercice 2018

Salle d'Exposition

FONCTIONNEMENT

- résultat reporté+ 953,51 €
- résultat de l'exercice+ 2 602,54 €
- Virement à la section d'investissement 0.00 €
- Situation nette au 31/12/2018 + 3 556,05 €

INVESTISSEMENT

- Résultat reporté..... 0.00 €
- Résultat de l'exercice..... 0.00 €
- Situation nette au 31/12/2018..... 0.00 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS

- Total affectation (article 1068) en euros :..... 0.00 €
- Résultat de fonctionnement à reporter (article 002) en euros..... + 3 556,05 €

Commune

FONCTIONNEMENT

- résultat reporté+ 55 394,87 €
- résultat de l'exercice - 8 801,81 €
- Virement à la section d'investissement - 0 €
- Situation nette au 31/12/2018 + 46 593,06 €

INVESTISSEMENT

- Excédent d'investissement..... + 8 858,01 €
- Déficit des restes à réaliser..... - 6 694,00 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS

- Total affectation (article 1068) en euros : 0 €
- Résultat de fonctionnement à reporter (article 002) en euros : 46 593,06 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : excédent 8 858,01 €

DCM20190301_07 -Subventions 2019

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, vote les subventions qu'elle attribue aux Sociétés et Associations dont la liste est annexée ci-dessous :

- Association Bouger à Châtelperron : 300.00 €
- Centre Social de Jaligny : 30.00 €
- Agir en Pays Jalignois : 50.00 €
- C.C.A.S de Châtelperron : 1 100.00 €
- Généalogie et Histoires en Val de Besbre : 20.00 €
- Amicale des donneurs de sang : 40.00 €
- DDEN Section Rurale de Jaligny : 30.00 €
- Comité de Sauvegarde de l'Eglise : 40.00 €
- KAPEVELO de Jaligny : 50.00 €

DCM20190301_08-Subvention exceptionnelle « IFI 03 »

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le Centre de Formation des apprentis IFI03, situé 11 Route de Paris 03000 AVERMES, accueille un adolescent de la commune de Châtel Perron, scolarisé dans leur établissement, à savoir, PETIT HUMBERT Maxime.

Cet organisme, par courrier en date du 8 janvier 2019, sollicite une aide financière de la part de la commune d'un montant de 46.00 € par élève.

Le Conseil Municipal prend acte des conditions précitées, et après délibération :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 46.00 € pour l'élève PETIT HUMBERT Maxime.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif de l'exercice 2019, à l'article 65738.

DCM20190301_09-Remplacement matériel volé-Déclaration de vol du 8 décembre 2018

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 08 décembre 2018, la commune a été victime d'un cambriolage. Le matériel volé dans le hangar de la commune, doit être remplacé et sorti de l'inventaire.

Une plainte a été déposée à la Gendarmerie de Jaligny sur Besbre et une déclaration de sinistre, auprès de MMA, Agence de le Donjon.

Le Maire propose une estimation chiffré qui fait apparaître une dépense totale de 846 € HT.

MMA a pour le moment, indemnisé la commune à hauteur de 706,80 € et indique que le solde, 134,20 €, sera versé sur présentation de la facture.

Mr MARTIN Yves a quant à lui, pris en charge l'indemnisation du vol du carburant pour un montant de 250 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte de remplacer le matériel volé et précise que ces derniers seront retirés de l'inventaire,
- Donne tout pouvoir au Maire pour effectuer les divers achats en remplacement du matériel dérobé,
- Déclare que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2019, programme 172 article 21578.
- S'engage à verser la somme précitée sur présentation des factures.
- Autorise le Maire à encaisser l'indemnisation de l'assurance suite à la déclaration de sinistre faite auprès de l'assurance, MMA Mr MARTIN à Le DONJON.

DCM20190301_10-Travaux Cimetière

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la procédure de reprise de concessions est terminée depuis janvier 2014. Par délibérations n°20140221_06 du 21 février 2014 et n°20140620_53 du 20 juin 2014, la commune avait listé 14 concessions répertoriées par arrêté du maire à la date du 25 juin 2014.

Par délibération n°20160212_10, la commune de Châtel Perron a attribué deux places pour la création d'un ossuaire communal. Dans la continuité de la procédure, il propose aux membres du Conseil Municipal de faire déposer, évacuer les monuments complets et entourages par les Ets PACAUD de St-Léon (Allier). Le devis fait apparaître une dépense totale de 1 900,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte le devis des ETS PACAUD, Pompes Funèbres à Saint-Léon (03220) d'un montant de 2 280,00 € TTC, soit 1 900,00 € HT
- Déclare que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2019, programme 173, article 2116
- S'engage à verser la somme précitée sur présentation de la facture.

DIVERS :

TRAVAUX 2019 : Des travaux de renforcement de l'accotement de la chaussée sont prévus au lieu-dit « Beaufort », ainsi que le renforcement du mur vers le Graveron. C'est l'entreprise JACQUET de Thionne qui est chargé des travaux.

KAPÉVÉLO le 1er juin 2019 : Sont bénévoles pour cette manifestation : Claude GOURLIER et Jean-Claude GABRIEL.

Proposition commerciale ORANGE : Les membres du Conseil Municipal décident d'approfondir l'offre commerciale faite par ORANGE quant au regroupement de la ligne fixe avec celle d'Internet et décident de voir avec une autre filiale.

SALLE D'EXPOSITION : Le maire fait part aux membres de l'assemblée que lors des deux derniers conseils communautaire, l'avenir du Préhistorama a été à l'ordre du jour. Mr ANGEVIN est venu le 3 décembre pour présenter le projet d'étude. D'autre part, le Président de la Com Com a été informé du projet de l'éventuelle coopération transnationale entre les deux Groupes Leader (France et Allemagne). Mr FLOSS a pris contact dernièrement avec Mr LITAUDON pour faire le point sur le grand colloque sur le Chatelpéronnien. Il doit venir en France bientôt avec Mme RAPP pour expliquer le déroulement et les attentes de ce colloque (entre le 4 et 8 mars normalement).

La DRAC de son côté, continue ses investigations. À ce titre, le nouveau conservateur régional de l'archéologie et la conservatrice régionale adjointe des monuments historiques se rendront sur le site le 20 mars prochain à 14h avec Mr ANGEVIN.

Mme BERTHIER représentera la Com Com car Mr LITAUDON est indisponible.

Fais et Clos, les jour, mois et an que dessus,